

**Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement  
Séance du lundi 30 novembre 2015**

<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>MAIRIE .....</b>	<b>5</b>
<b>CULTURE .....</b>	<b>5</b>
<b>PETITE CEINTURE .....</b>	<b>8</b>
<b>HABITAT ET LOGEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>13</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>14</b>
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>14</b>
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>16</b>
<b>ESPACES VERTS .....</b>	<b>17</b>
<b>VOIRIE .....</b>	<b>17</b>
<b>ANIMATION .....</b>	<b>19</b>
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....</b>	<b>20</b>
<b>PREVENTION .....</b>	<b>23</b>
<b>DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE 18<sup>ÈME</sup></b>	
<b>ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE).....</b>	<b>23</b>
<b>QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>VŒU .....</b>	<b>26</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 24 novembre 2015, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 30 novembre 2015 en la Salle des Mariages du XVIII<sup>ème</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Un ordre du jour complémentaire leur a été adressé le vendredi 27 novembre 2015

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, M. NEYRENEUF, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme VERISSIMO à M. DURAND  
M. LORENZINI à Mme MEES  
Mme PROUST à Mme BOUYGUES  
Mme ROLLAND à Mme GABELOTAUD  
Mme MOUZANUIK à Mme DEBONNEUIL  
M. LANGLOIS à M. HONORE  
Mme BOYER à M. BOURNAZEL  
Mme MEZENEC à M. TOUZET

**Délibération 18.2015.353 :**

Départ Mme EL KHOMRI et pouvoir à Mme TRAJAN

**Délibération 18.2015.373 :**

Départ M. BROSSAT

**Délibération 18.2015.381 :**

Arrivée de M. BADINA et fin du pouvoir à M. JULIEN  
Arrivée de M. LISCIA

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.

# COMMUNICATION

**Eric LEJOINDRE** : Mesdames et Messieurs les élus, c'est la première fois que nous nous retrouvons dans cette formation de Conseil d'arrondissement depuis les attentats qui ont frappé Paris, il y a une dizaine de jours maintenant. On a déjà eu ensemble l'occasion d'abord de se réunir, puis d'honorer la mémoire des disparus à la Mairie du 18<sup>ème</sup>. Puis, pour les conseillers de Paris, on a eu l'occasion de discuter et de débattre des mesures à prendre et de la réaction de la Ville. Mais, je pense qu'il est difficile d'imaginer commencer notre Conseil sans avoir une pensée envers les victimes, une pensée envers les blessés. Vous savez que, comme tous les arrondissements de Paris et comme beaucoup de villes du monde, le 18<sup>ème</sup> a été touché, des habitants du 18<sup>ème</sup> sont morts, d'autres sont encore blessés.

Avant de commencer nos débats, je vous propose que nous respections une minute de silence.

*Minute de silence.*

**Eric LEJOINDRE** : Je vous remercie.

Nous allons en venir à notre Conseil. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose que Mme GABELOTAUD se charge de cette tâche importante.

J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs dont je vais vous donner lecture :

- Mme VERISSIMO à M. DURAND ;
- Mme MARKOVIC, si elle nous quittait avant la fin du Conseil, à Mme BRIDIER ;
- M. LORENZINI à Mme MEES ;
- Mme PROUST à Mme BOUYGUES ;
- Mme ROLLAND à Mme GABELOTAUD ;
- M. BADINA-SERPETTE à M. JULIEN ;
- M. JULIEN, s'il venait à devoir partir avant la fin du Conseil d'arrondissement, à M. BADINA-SERPETTE qui devrait nous avoir rejoints ;
- Mme MOUZANUIK à Mme DEBONNEUIL ;
- M. LANGLOIS à M. HONORE ;
- Mme BOYER à M. BOURNAZEL ;
- Mme MEZENCE à M. TOUZET.

S'il y en avait d'autres, n'oubliez pas de les faire inscrire par l'administration.

Suite aux attentats, je voulais vous rappeler que nous avons été amenés à déprogrammer la programmation prévue, à la fois pour la semaine de la solidarité internationale, mais aussi pour la journée qui était en fait une semaine de lutte contre les violences faites aux femmes. Mme MEZENCE avait fait un gros travail de préparation de cette semaine avec une programmation extrêmement riche. Je voulais la remercier et vous dire que nous allons essayer de pouvoir reprogrammer ces événements au courant du mois de janvier sur cette thématique essentielle qui mérite qu'on s'y attaque.

Je dis en présence de Mme EL KHOMRI qui s'était beaucoup mobilisée dans les précédentes mandatures sur cette dimension-là de notre action, il ne faudrait pas que les événements nous empêchent de parler de ces sujets.

Je voulais également vous inviter au vernissage de l'exposition sur l'engagement présenté dans le cadre de la COP21, dans le hall central de la Mairie. Cette inauguration aura lieu le jeudi 3 décembre à 18h. Vous avez vu la qualité de cette exposition, très regardée par les visiteurs venant à la Mairie. J'ai notamment été frappé de voir le nombre de personnes qui venaient pour récupérer une boîte de chocolat et restaient de longues minutes devant cette exposition, le signe qu'elle est réussie et qu'elle était attendue. Je voulais en remercier notamment Mme MARKOVIC qui s'est beaucoup mobilisée pour qu'elle puisse être réalisée.

Toujours sur les points d'information, je rappelle que les élections régionales se tiendront dimanche 6 et dimanche 13 décembre prochains. Au-delà de l'appel au vote que chacun fait, je voulais rappeler aux élus que le rôle de la Mairie est d'organiser ces élections ; ce que nous faisons et je veux remercier l'administration et Vincent DE VATHAIRE de se mobiliser beaucoup, pour faire en sorte que ce scrutin puisse se tenir dans de bonnes conditions. Nous avons pris, en lien avec la Maire de Paris et le Préfet de police, toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité dans les bureaux de vote et aux alentours des bureaux de vote.

Il est aussi de la responsabilité des parties politiques présentant des candidats aux élections de veiller à ce qu'il y ait, au minimum, un assesseur par liste et par bureau de vote : c'est essentiel pour que fonctionne notre démocratie. Il nous manque encore des assesseurs dans un certain nombre de bureaux. Je demande à chacun des représentants des différentes listes concourant à ce scrutin de veiller à chercher, encore plus, les assesseurs titulaires et suppléants nous permettant, non seulement, de tenir les bureaux de vote – c'est quand même la moindre des choses, là je ne suis pas trop inquiet – mais surtout de garantir la fiabilité du scrutin parce que c'est un enjeu de démocratie centrale qu'il se passe sous l'observation des assesseurs représentant les différentes listes et que personne ne puisse venir, ensuite, contester ce scrutin.

Je demande vraiment à chacun – il reste quelques jours – de faire un effort supplémentaire pour assurer cette présence. Il y a encore plus d'une dizaine de bureaux de vote qui ne comporte pas d'assesseurs différenciés politiquement. C'est un sujet de démocratie majeure.

Je voulais vous informer de l'arrivée dans le 18<sup>ème</sup> d'une nouvelle future citoyenne née le 25 novembre. Il s'agit de Romie LORENZINI, la fille de M. LORENZINI, née il y a quelques jours. Il n'est évidemment pas là ce soir, il a d'autres choses à faire. Je voulais l'en féliciter et surtout saluer Romie qui nous a rejoints. Elle et la maman vont bien, ce qui est formidable.

### **Communication concernant les investissements localisés pour 2016**

Nous avons souhaité que les conseils d'arrondissement, conformément à la Charte des arrondissements, se voient présenter la liste des investissements d'intérêt local (IIL). La liste a été déposée sur vos tables. Je ne vais pas vous en faire la lecture. Il s'agit de l'investissement consenti par la Ville dans les équipements de proximité. Ce sont des petits investissements dans les petits équipements, on appelle les investissements d'intérêt local, représentant un total de 8 280 750 € en 2016 puisque nous n'avons proposé que 30 % de ces IIL soient proposés dans le cadre des budgets participatifs et que la Ville de Paris a doublé cette somme. Ce qui explique le montant supplémentaire que nous avons à consacrer aux investissements localisés, même si une partie de ces investissements, 30 % sont décidés directement par les Parisiens et non pas uniquement par nous. C'est essentiellement des crédits qui concernent la DASCO, la DFPE et la DJS pour l'amélioration des écoles, des crèches, des gymnases et en partie la DVD.

Nous votons tous les ans une délibération permettant que sur les IIL soit pris en charge un certain nombre de dépenses de voirie pour des petites dépenses. Vous en avez la liste. Je

ne pense pas que ce soit la peine de la préciser outre mesure. En tout cas, c'est le symbole de l'investissement de la Ville et notamment de la priorité que le Conseil de Paris et la Maire de Paris ont fixée aux quartiers populaires qui se déclinent dans nos investissements localisés.

## **MAIRIE**

### **DELIBERATION : 18.2015.351: Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire**

**Eric LEJOINDRE :** Le premier point à l'ordre du jour concerne l'approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui vous a été remis. J'imagine que cela ne pose pas de difficulté.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.351 à l'unanimité

### **DELIBERATION : 18.2015.352 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.352 à l'unanimité

## **CULTURE**

### **DELIBERATION : 18.2015.353: Subvention (5.000 euros) à l'association M.U. (18e).**

**Eric LEJOINDRE :** Je vais vous présenter ces délibérations en l'absence de Mme ROLLAND, retenue par les obsèques d'un très proche ami tombé au Bataclan. Elle ne peut pas être à nos côtés ce soir mais on pense bien à elle et surtout à la famille de ces proches décédés.

Nous avons trois délibérations dans le domaine de la culture. Je vais vous présenter les trois puis je vous proposerais qu'on en débatten ensuite.

La première concerne une subvention de 5 k€ à l'association M.U. implantée dans le quartier de la Goutte-d'Or, faisant un travail culturel sur l'audio, les promenades, les pratiques musicales et l'exploration ludique de ce territoire. C'est une association que l'on connaît bien et qui mérite largement qu'on la soutienne.

La seconde, concerne le Grand Parquet, qu'on connaît tous, à la fois pour sa programmation de qualité et qu'on suit depuis très longtemps mais aussi, pour l'événement tragique dont une des salariés a été victime récemment. A la suite du départ de François GROSJEAN, l'initiateur, le directeur du Grand Parquet, il est proposé d'en confier la gestion à l'association Théâtre Paris-Villette, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour la poursuite d'un projet mutualisé et complémentaire entre les deux structures.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association et la Ville est nécessaire, même si elle ne prendra effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous avons à en délibérer pour que la Maire de Paris puisse être autorisée à la signer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.353/2015.DAC.648 à l'unanimité

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement de 500 k€ à la RIVP pour la poursuite d'un projet qui nous tient tous beaucoup à cœur puisqu'il s'agit du projet sur le site de l'ancienne gare Saint-Ouen racheté par la Ville lors de la précédente mandature. On a beaucoup travaillé avec M. VAILLANT et Mme ROLLAND à faire en sorte que ce projet puisse naître.

C'est un projet porté par le Hasard ludique mais c'est la RIVP qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de ces locaux. Pour permettre l'équilibre financier de cette opération, il faut verser à la RIVP cette subvention. Je voulais vous redire que le démarrage des travaux est prévu dès la fin de cette année et que l'ouverture au public devrait pouvoir se tenir en 2017.

**Christian HONORE** : Tout ce qui concerne la culture, nous y sommes favorables et nous allons voter. Cependant, je m'interroge sur l'aménagement de la gare de Saint-Ouen. Je ne vais pas participer au vote puisque je suis au Conseil d'administration. Simplement, l'autre jour au conseil d'administration de la RIVP, j'ai posé une question et Mme CALANDRA m'a dit que ce n'était pas le lieu, donc je le pose ici, puis je le poserai à l'Hôtel de Ville.

Sans mettre en cause le projet culturel ni le partenaire avec qui nous allons travailler, il s'avère qu'il y avait eu un appel d'offres ; qu'à la suite de cet appel d'offres, il y a eu un candidat sélectionné, donc le Hasard ludique. Dans cet appel d'offres, il y avait deux parties – si j'ai bien compris – une partie réalisation technique et une partie animation. Par la suite, Hasard ludique a dit qu'il ne pouvait pas réaliser la construction et qu'il garde l'activité animation.

La question était revenue à plusieurs reprises au Conseil et j'ai posé la question au Conseil d'administration, il y a problème juridique puisqu'un candidat est sélectionné – quel que soit le candidat, ce n'est la question, c'est le principe – par appel d'offres, une partie des cahiers des charges n'est pas honorée et on maintient tout de même. Peut-être aurait-il fallu faire un autre appel d'offres quitte à ce qu'il soit infructueux. Est-ce que vous voyez ce que je veux dire ?

Il faudrait qu'il y ait parallélisme des formes. C'est ma question parce qu'encore une fois, je n'ai pas pu l'aborder en termes technique, juridique au Conseil d'administration.

**Eric LEJOINDRE** : C'est une question tout à fait légitime à laquelle je pourrais vous apporter des éléments de réponses.

**Sandrine MEES** : Je voudrais prendre la parole au nom de M. BADINA-SERPETTE, votre adjoint à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire, qui ne peut pas être là en début de ce Conseil et qui travaille aussi avec Mme ROLLAND sur ce projet.

Il voulait rappeler que le Hasard ludique a été lauréat 2014 des trophées de l'économie sociale et solidaire et aussi que le collectif s'implique dans la vie du quartier et du 18<sup>ème</sup> en général, notamment, avec la participation à Clignancourt danse sur les rails. Il voulait souligner le très bon travail du Hasard ludique, rappeler que Hasard ludique est en dialogue

avec les associations et les entreprises du quartier. C'était cela d'ailleurs qui lui avait été demandé et que le contrat est tenu.

Enfin, nous voudrions relever l'excellente initiative allant dans le sens d'une co-construction avec la fabrique du Hasard ludique lancée récemment, qui va permettre à tout un chacun de l'Arrondissement, d'apporter sa pierre à l'animation future du lieu, que l'on soit habitant, associatif, entrepreneur. Le groupe écologiste souhaitait souligner ces différents aspects.

**Danièle PREMEL** : Je voulais me prononcer en abstention par rapport à la convention d'occupation de l'association Théâtre Paris-Villette. Même si cela n'a pas un lien direct, c'est un lien indirect puisque la reprise du personnel n'est pas encore réglée, donc je préférerais m'abstenir.

**Eric LEJOINDRE** : Je vais donner quelques éléments de réponse, d'abord sur l'intervention de Mme PREMEL.

Rappeler que l'obligation a été faite de reprise des personnels au 1<sup>er</sup> janvier et que l'association s'est engagée à maintenir le volume total d'emplois, c'est-à-dire trois salariés présents au Grand Parquet. Mais il y a des inquiétudes sur une salariée qui ne sont pas levées. J'entends très bien votre décision qui n'a pas trait à la convention d'occupation que nous devons voter avec l'association Théâtre Paris-Villette pour qu'elle puisse reprendre le Grand Parquet.

Sur la question du montage du projet du Hasard ludique sur la Petite Ceinture, sur la gare Saint-Ouen. Le montage initial prévoyait que l'association prenne à sa charge, à la fois les travaux de restauration et de remise à niveau du lieu et ensuite, le travail d'animation culturelle du lieu.

L'association a trouvé les financements pour permettre la réalisation de ces travaux. Mais les différentes banques et beaucoup ont été sollicitées, ont des exigences déraisonnables ne permettant pas à des jeunes entrepreneurs de se lancer, y compris quand le business modèle est considéré comme solide. Vous savez à quel point, avec la direction des finances de la Ville, nous avons été tatillons pour veiller à la solidité du projet de Hasard ludique. D'ailleurs les banquiers eux-mêmes le reconnaissent. Mais elles exigeaient une couverture à 100 % de leurs risques, ce qui est un peu une négation du principe même de la banque puisqu'ils veulent bien prêter de l'argent mais que s'ils sont sûrs à 100 % que l'argent puisse être remboursé. C'est une pratique un peu particulière mais qui rend difficile, pour de nombreux entrepreneurs, la réalisation de leurs projets, y compris la BPI était prête à financer, la caisse des dépôts était prête à financer, des banques coopératives avaient aussi prévu de participer au financement mais il n'a pas pu aboutir.

Il a donc été décidé de confier la réalisation, la maîtrise d'ouvrage des travaux à la RIVP pour permettre que les travaux d'aménagement soient faits et que ce lieu puisse être ouvert au public en 2017.

Nous avons, bien sûr, vérifié les conditions juridiques dans lesquelles tout cela était réalisé pour assurer que nous n'affaiblissions pas le choix que nous avons fait même si le montage initial – comme vous l'avez relevé – ne peut plus être mis en œuvre.

Je voulais vous rassurer sur la solidité juridique de cette proposition, sans quoi nous mettrions en défaut le Hasard ludique. Simplement, le Hasard ludique ne sera plus propriétaire d'un bail emphytéotique sur la gare Saint-Ouen mais titulaire d'un bail à la RIVP qui aura réalisé les travaux et qui permettra à Hasard ludique d'ouvrir ce lieu dans de bonnes conditions, je l'espère dès 2017.

**Philippe DURAND** : Je viens de découvrir la délibération par rapport au Grand Parquet au Paris-Villette. Je m'abstiendrai aussi pour les raisons qu'a évoquées Mme PREMEL.

**DELIBERATION : 18.2015.354: Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre Paris-Villette pour le Grand Parquet (18e).**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.354/2015.DAC.664 à la majorité soit 37 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 7 abstentions dont 1 pouvoir (PC-FDG)

## **PETITE CEINTURE**

**DELIBERATION : 18.2015.355: Ancienne gare Saint Ouen (18e)-Subvention (500.000 euros) à la RIVP**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.355/2015.DDEEES.285 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORÉ)

## **HABITAT ET LOGEMENT**

**DELIBERATION : 18.2015.556 : Réalisation 78, rue Labat et 14, rue Bachelet (18e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 5 logements sociaux PLUS par la RIVP.**

**Michel NEYRENEUF** : La première délibération concerne la réalisation de cinq logements sociaux PLUS par la RIVP, dans un immeuble préempté au 78, rue Labat et 14, rue Bachelet. Je les appelle les préemptions Brossat puisqu'elles sont toutes originaires Brossat, elles ne sont plus du tout Mano.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.356/2015.DLH.225 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 7 voix contre dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORÉ)

**DELIBERATION : 18.2015.357: Location de volumes dépendant de l'immeuble 83-87 rue Marcadet/46-48et50p, rue Ramey (18e) à l'Habitat Social Français (HSF)–modification de l'état descriptif de division-avenant à bail emphytéotique.**

**Michel NEYRENEUF** : La deuxième délibération a un intérêt moindre. C'est une histoire de régularisation entre la Ville et la société Habitat social Français pour des histoires sombres de parkings échangés, on régularise. Je vous inviterais à voter favorablement cette délibération passionnante.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.357/2015.DLH.255 à l'unanimité

**Michel NEYRENEUF** : Ensuite, nous avons quelques réhabilitations plan climat que certains bailleurs lancent. Entre autres, la RIVP au 14, rue André-Antoine et 17, place des Abbesses. Une réhabilitation dans le cadre du plan climat avec des prêts garantis par la Ville.



Une autre réalisation d'un programme de réhabilitation plan climat ; c'est au 13, place Emile-Goudeau et 6, rue Garreau par la RIVP et une autre par la RIVP aussi.

Un autre plan climat par la RIVP toujours, pour le 10, rue Georgette-Agutte.

Puis, nous avons d'autres programmes de réalisation de logements sociaux suite à des préemptions. Le 61, rue Doudeauville toujours par la RIVP et là nous aurions 24 logements dont sept PLA-I, sept PLS et dix PLUS.

Nous avons de même par la RIVP au 6, villa Vauvenargues, immeuble préempté, un programme de six logements sociaux, trois PLA-I et trois PLUS.

L'autre réalisation par Paris-Habitat d'un programme d'acquisition réhabilitation de 19 logements sociaux au 20, rue du Simplon, immeuble préempté.

Nous avons aussi la première délibération importante de financement de logements pour Chapelle International puisque c'est la réalisation par la RIVP d'un programme de logements étudiants et logements chercheurs ; 128 PLUS et 112 PLS. Ce qui fait – si les comptes sont bons – 240 logements étudiants et jeunes chercheurs qui verront le jour le long du boulevard Ney mais ce n'est pas la RIVP qui va construire parce que c'est complètement inséré dans un programme mené par la SODEARIF. La RIVP rachètera cela en VEFA.

**Eric LEJOINDRE** : Sur l'habitat et le logement, y a-t-il des souhaits de prise parole ?

**Galla BRIDIER** : En ce jour d'ouverture de la COP21, je voulais accueillir très favorablement et je suis bien d'accord avec M. NEYRENEUF, la RIVP est en pointe.

Notamment, les deux opérations de réhabilitation plan climat puisque la RIVP a fait l'effort de calculer la baisse de la facture énergétique prévue pour les habitants de ces immeubles, s'élevant à plus de 150 € par an par ménage. Ce qui n'est pas rien par les temps qui courent.

Comme vous le savez, il y a plus de 54 000 ménages en précarité énergétique à Paris. Toutes ces opérations vont dans le bon sens et pour le porte-monnaie des Parisiens et des Parisiennes mais pas seulement, également pour le climat puisque les gaz à effet de serre, émis par le bâti, sont responsables de 30 % de l'ensemble des gaz à effet de serre de Paris et de sa Région.

Au nom du groupe écologiste, je félicite l'ensemble de ces opérations et rappelle pour ceux qui en douteraient que nous voterons l'ensemble de ces délibérations avec plaisir et de la création de près de 294 nouveaux logements sociaux dans l'Arrondissement, c'est une très bonne nouvelle.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : En un mot d'explication de nos positions, vous savez que nous votons beaucoup de délibérations concernant le logement, notamment quand il s'agit de réhabiliter. Mais nous avons un désaccord – je ne veux pas relancer le débat maintenant – sur le choix fait par la Ville de Paris, notamment sur la préemption puisque nous préférons que cet argent soit utilisé à construire des logements neufs, pour permettre de maintenir une offre de privé dans nos quartiers.

Nous voterons les délibérations qui ne concernent pas la préemption.

**Eric LEJOINDRE** : C'est noté.

**Ian BROSSAT** : Pareil, sans vouloir relancer le débat, simplement dire un mot sur les préemptions dont on parle. Je voudrais parler de deux immeubles : le 61, rue du Doudeauville et le 20, rue du Simplon.

Il se trouve qu'avec M. NEYRENEUF, nous avons organisé, avec les locataires de ces immeubles, une rencontre. Il faut imaginer les conditions de vie des habitants de ces immeubles dégradés, non entretenus et dont les propriétaires se fichaient totalement. En l'occurrence, cette préemption va avoir une grande utilité parce qu'elle va nous permettre de réhabiliter l'immeuble. D'ailleurs, l'immeuble est dans un tel mauvais état qu'il va falloir qu'on reloge les habitants parce qu'on ne peut pas réhabiliter les deux immeubles concernés, occupés.

On voit aussi que le logement social est une manière d'améliorer le bâti et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Ce n'est pas de l'idéologie, c'est un effet extrêmement utile et efficace pour la qualité de vie des gens qui vivent dans notre Arrondissement.

**Eric LEJOINDRE** : D'ailleurs, il faudrait appeler ces préemptions des acquisitions réhabilitation ou acquisitions sortie de l'insalubrité parce qu'on n'en est pas encore totalement sorti. En l'occurrence dans ces deux immeubles, il y avait urgence à agir.

**Daniel VAILLANT** : Juste de la pédagogie puisque les élus sont parfaitement au fait, il y a le public, il y a ceux qui nous regardent via internet. Une préemption fait suite à une demande de vente de la part des propriétaires. Face à l'incurie – comme l'a dit M. BROSSAT – de propriétaires privés voulant vendre leur patrimoine, je trouve très judicieux qu'une société comme la RIVP se porte acquéreur pour refaire du bâti correct et du logement social neuf, dans un immeuble ancien. On pense expropriation. Non, il ne s'agit pas d'une expropriation, il s'agit d'une préemption, de répondre à une demande de vente de propriétaires privés, voilà.

**Michel NEYRENEUF** : Pour conclure les questions de logement. Je n'ai pas très bien compris les votes des républicains mais vous m'expliquerez parce qu'il me semble que vous avez voté la Villa Vauvenargues qui est une préemption et le 61, rue Doudeauville qui est une préemption. Alors que sous les anciennes mandatures, vous avez toujours voté les préemptions. Mais vous nous expliquerez cela plus tard.

Je voulais simplement faire part de mon interrogation.

**DELIBERATION : 18.2015.358: Réhabilitation Plan Climat 14, rue André Antoine et 17, place des Abbesses (18e) - Prêts garantis par la Ville (837.259 euros) demandés par la RIVP.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.358/2015.DLH.285 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.359: Réalisation 61, rue Doudeauville (18e) d'un programme de 24 logements sociaux (7 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) par la RIVP.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.359/2015.DLH.317 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.360: Réalisation 6, Villa Vauvenargues (18e) d'un programme de 6 logements sociaux (3 PLA-I et 3 PLUS) par la RIVP.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.360/2015.DLH.331 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORÉ)

**DELIBERATION : 18.2015.361 : Réalisation Secteur Chapelle International Lot B (18e) d'un programme de logements-étudiants et chercheurs (128 PLUS et 112 PLS) par la RIVP.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.361/2015.DLH.370 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORÉ)

**DELIBERATION : 18.2015.362: Réalisation 20, rue Simplon (18e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 19 logements sociaux par Paris Habitat OPH.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.362/2015.DLH.374 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

**DELIBERATION : 18.2015.363: Réalisation 10, rue Georgette Agutte (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.363/2015.DLH.429 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORÉ)

**DELIBERATION : 18.2015.364: Réalisation 13, place Émile Goudeau et 6, rue Garreau (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.364/2015.DLH.436 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (M. HONORÉ)

**DELIBERATION : 18.2015.365: Mise en œuvre d'une procédure de DUP sur les parcelles situées 133 et 133bis rue Belliard (18e).**

**Michel NEYRENEUF :** Cette délibération vient suite à la concertation engagée et compte tenu des particularités de la parcelle et des usages spécifiques à l'accueil, le programme initialement envisagé a été modifié, elle ne fait que reprendre les termes prononcés par le Maire ici, en cette Mairie, lorsque la question était venue à propos d'un vœu.

Ce programme d'aménagement portera désormais sur les seules parcelles situées 133-133 bis, rue Belliard et permettra la réalisation à cette adresse, d'une piscine comportant deux bassins, des vestiaires, des locaux sanitaires ainsi que la facilitation d'une liaison entre la rue Belliard et le TEP Jesse-Owens.

Parallèlement, le programme contribuera à l'amélioration du fonctionnement de l'école et à une bonne gestion des interfaces entre espaces scolaires et espaces sportifs. Voilà ce qui nous invite à faire cette délibération qui annule la délibération précédente. Je vous invite à voter favorablement.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous avons eu de longs débats sur ce sujet puisqu'une délibération avait été votée en juillet. J'avais demandé d'ailleurs le retrait en Conseil de Paris de cette délibération mais cela n'avait pas été accepté par la Maire de Paris, elle avait été malheureusement votée. Puis, nous avons déposé un certain nombre de vœux pour demander le retrait de cette délibération et le classement en zone urbaine verte de la parcelle. Nous arrivons six mois après et nous avons la présentation d'une nouvelle délibération, dont acte. Simplement, il y a encore un certain nombre de questions qui se posent et nous déposerons au mois de février un amendement au Conseil de Paris pour demander le classement en zone urbaine verte de manière définitive pour protéger cette zone de toute construction à venir puisque toutes les garanties ne sont pas là pour le long terme, en tout cas. En attendant, nous nous abstenons sur cette délibération, une abstention vigilante.

**Eric LEJOINDRE** : C'est toujours qualifié, les abstentions.

**Galla BRIDIER** : En ce qui nous concerne, nous votons favorablement et de manière très positive pour le lancement de cette déclaration d'utilité publique sur cette parcelle qui, au bout de quelques années – nous l'espérons, peut-être lors de cette mandature – verront les premières pierres de la piscine se poser, ce qui n'est pas tout à fait sûr si j'en comprends la délibération.

Je ne souhaite pas revenir sur l'ensemble de nos débats concernant le stade Jesse-Owens ou dit Championnet. Simplement, je voudrais nous féliciter, collectivement, la majorité, que les discussions aient pu aboutir à la présentation de cette nouvelle délibération actant la pérennisation ou le maintien en l'état du stade Championnet qui – comme on a pu déjà le dire – représente un espace de respiration notamment sportif mais également urbain dont le 18<sup>ème</sup> manque tant.

Nous avons acté ensemble lors du Conseil de Paris de septembre, la mise en place d'une concertation qui a commencé. Nous appelons de nos vœux la continuité de celle-ci puisque ce n'est pas parce que les projets de logement sont abandonnés que cette concertation ne peut pas continuer.

En effet, une réflexion à l'îlot avec l'arrivée de cette piscine, la mise en place d'une liaison urbaine entre la rue Belliard et la rue Championnet, l'amélioration du fonctionnement de l'école mentionnée dans la délibération ; tout cela va demander à être travaillé en lien avec l'ensemble des acteurs, des habitants, des parents d'élèves, de la direction d'école, etc. Les différentes associations qui se sont monté tout au cours de la mobilisation que nous avons connue.

Encore une fois, nous voterons favorablement cette délibération et espérons que la concertation pourra continuer sur ses mêmes bonnes bases initiales.

**Gérald BRIANT** : Juste pour dire que j'en veux toujours de la concertation mais je propose que pour la prochaine concertation sur les constructions de logements sociaux, on pense aussi aux demandeurs de logements. Ces fameux demandeurs de logements pour qui peu de cas a été fait lors de l'abandon des logements bordant le stade Championnet et qui permettraient – on peut revoir pour ceux que cela intéresse de revoir les plans, ils sont encore disponibles à qui veut – qu'il y ait tout à fait la poursuite d'activités sportives et qu'on continue avec un stade qui fasse honneur aux Parisiens.

**Eric LEJOINDRE** : Nous votons à ce stade la DUP qui concerne le 133 et le 133 bis, rue Belliard ; c'est-à-dire le bâtiment à la place duquel doit arriver cette piscine qui était un engagement de mandature. Nous tenons à tenir nos engagements, c'est bien la moindre des

choses, c'est d'ailleurs pour cela qu'on fait des projets et des programmes quand on est candidat. Nous tiendrons l'engagement que nous avons pris en matière de création de logements aussi parce que là encore, nous tenons les engagements que nous avons pris. Simplement – je ne vais pas refaire le débat – il nous a semblé aux uns et aux autres que ce n'était pas le meilleur endroit en l'occurrence pour les faire mais je réaffirme les deux engagements que nous avons pris. Je redis ici que notre décision n'est pas liée aux refus de certains habitants de voir arriver les logements ou pire encore, du logement social – et ce n'était pas le cas – mais à la configuration de la parcelle qui n'était pas optimale pour ce type d'aménagement.

**Daniel VAILLANT** : Ceux qui ne votent pas pour ce projet ne votent pas pour la piscine. Il ne s'agit pas d'autres choses que de voter une expropriation du terrain pour faire une piscine. Il y a ceux qui votent pour et ceux qui ne votent pas pour.

**Eric LEJOINDRE** : Nous prenons bonne note.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : J'ai expliqué, c'était une abstention vigilante parce que j'avais demandé, en juillet, le retrait de cette délibération et il a fallu six mois pour la retirer. Comme beaucoup de riverains, je suis extrêmement vigilant à ce qui va se passer. Je demanderais un amendement au PLU de février et s'il y a un vote unanime en classement en zone urbaine verte, au moins nous serons rassurés. C'est une abstention vigilante, ce n'est pas non à la piscine, c'est vigilance vis-à-vis des engagements de la Ville de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne suis pas sûr de bien comprendre en quoi une abstention entraîne de la vigilance. Ce que je sais c'est que les délibérations nous engagent.

D'ailleurs, on est obligé de revoter une autre délibération pour se désengager d'une délibération que nous avons prise. Une délibération engage, celle-là engage comme toutes les autres et tout le reste me paraît être beaucoup de paroles en l'air. L'essentiel c'est de tenir nos engagements, et nos engagements nous allons les tenir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.365/2015.DU.205 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 abstentions dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

## VIE ASSOCIATIVE

**DELIBERATION : 18.2015.366: Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18Eme et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Six nouvelles inscriptions ce mois-ci :

- deux dans le domaine des arts et de la culture ;
- une dans le domaine de la jeunesse ;
- trois dans le domaine du social, humanitaire et citoyenneté.

Parmi ces associations figurent l'association la République ensemble, récemment créée par notre collègue Mme MEHAL.

**Eric LEJOINDRE** : Mme MEHAL, un mot non pas pour faire la promotion de votre association mais pour parler de l'inscription des associations à la MDA.

**Fadila MEHAL** : Simplement pour dire qu'évidemment, je ne prendrai pas part au vote. Cette association est à but d'une part laïc et apolitique et qu'elle entend être une réponse – je l'espère – appropriée aux attentats immondes qui se sont passés et qui ont visé d'une certaine façon à ce que la guerre et la suspicion s'installent entre tous les concitoyens. Je crois qu'il est utile que la société civile réagisse de façon très ferme pour défendre la République ensemble.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.366 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme MEHAL)

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**DELIBERATION : 18.2015.367: Subventions (10.000 euros) à deux associations porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la Ville parisiens**

**Maya AKKARI** : Nous allons aujourd'hui voter, si vous le voulez bien, une deuxième fois pour l'association M.U., cette fois-ci dans le cadre de la Politique de la Ville.

M. le Maire a présenté une subvention de M.U. par la DAC qu'on appelle le droit commun. Là, c'est un complément de 5 k€ pour un fonctionnement pour le projet Barbes beat.

**Fadila MEHAL** : Je soutiens ces propositions de délibération mais j'avais une demande d'information. Le lien qu'il peut y avoir entre ces porteurs de projets économiques et la création de l'agence de développement économique issue du dernier comité interministériel ; est-ce qu'il va y avoir des liens importants de soutien dans notre Arrondissement ?

**Maya AKKARI** : Je ne peux pas vous répondre là. En tout cas, ce projet relève de l'économie sociale et solidaire. Cette subvention se fait dans le cadre du programme des projets économiques locaux et non pas dans le cadre de l'appel à projets, ce qui est une chose différente. Mais peut-être que Mme BOUYGUES a plus d'informations et sera mieux en mesure que moi. Moi à l'instant T, je ne peux pas répondre.

**Eric LEJOINDRE** : Vous en discuterez et on vous apportera la réponse par écrit ou au prochain Conseil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.367/2015.DDCT.165 à l'unanimité

## **JEUNESSE**

**DELIBERATION : 18.2015.368: Subvention (13.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 (18e)**

**Cédric DAWNY** : Première délibération qui concerne Espoir 18. J'ose espérer que d'ici la fin de la mandature, on parviendra à ce que les conventions pluriannuelles d'objectifs deviennent la norme pour le tissu associatif puisque cela leur donne la possibilité de pouvoir prévoir sur un temps assez long et de pouvoir se retourner en matière de complément de subventions dotation.

En l'occurrence, il s'agit d'une convention triennale pour une association que vous connaissez tous. Ils sont également délégataires de deux espaces jeunes Villa et La salle sur Charles-Hermite et sur Goutte-d'Or, puis également du LAI.

Aujourd'hui, il s'agit d'un avenant à la convention triennale sur deux aspects :

- Un aspect de socialisation et d'insertion des jeunes âgés de 13 à 17 ans, soutenu par la direction de la jeunesse et de sports.
- Puis, une autre convention de la direction de la démocratie des citoyens et des territoires pour les 9-12 ans, futurs citoyens.

La délibération est d'un montant de 13 k€. Je vous appelle à la voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.368/2015.DJS.295 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.369: Subvention (5.100 euros) à l'association Esprit d'Ébène (18e).**

**Cédric DAWNY** : Il s'agit d'une délibération d'investissement.

Esprit d'Ebène implantée maintenant de manière durable avec un local sur la Goutte-d'Or depuis à peu près un an, est essentiellement sur des missions de création de festivals d'exposition culturelle. Aujourd'hui, ils ont trois obsessions, si vous me permettez ; c'est la question de la lutte contre l'obésité dans le cadre de l'alimentation. Un projet entre la Goutte-d'Or et Harlem sur Regards croisés avec une ancienne photographe qui avait pris des photos de la Goutte-d'Or, en 1982. Puis, ils ont aussi un rôle assez intéressant en matière d'incubateur d'entreprises avec un projet entre des jeunes de la Goutte-d'Or et [Sologec](#).

Le montant de ce qu'ils nous demandent pour des travaux d'isolation, des murs, d'électricité mais également de quelques ordinateurs est de 5 100 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.369/2015.DJS.378 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.370 : Subvention (1.500 euros) à l'association Sirius Productions (18e).**

**Cédric DAWNY** : Sirius Prod, association agissant tout particulièrement sur la porte Montmartre et Clignancourt en ce qui concerne, pour un projet de numérique innovant pour les jeunes avec des ateliers d'animation 2D. Le montant demandé était un peu plus conséquent mais nous leur accordons 1 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.370/2015.DJS.386 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.371: Centre d'animation Binet (18e) - Contrat de transaction avec l'association CJP 18N.**

**Cédric DAWNY** : Nous sommes sur une transaction avec l'association CJP 18N, tout simplement parce que nous n'avons pas été bons – il faut savoir le reconnaître – sur les délais de livraison de cet équipement puisque nous avons pris quatre mois entre ce qui était prévu et ce qui a été livré, janvier 2014. Cela a conduit entre ce qui était estimé au niveau des recettes et ce qui était perçu, à un manque à gagner pour l'association suite à une longue discussion et négociation entre la Ville et le délégataire. Ils sont parvenus à un accord de transaction de l'ordre 56 566 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.371/2015.DJS.391 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.372: Espaces Jeunes-marché de services (article 30)- Principe et modalités de passation.**

**Cédric DAWNY** : A l'heure actuelle, nous avons sur l'Arrondissement et pour rappel en termes d'équipements :

- quatre centres d'animation sous la délégation de CJP 18 ;
- deux espaces jeunes, la Villa et La Salle, le délégataire Espoir 18 ;
- une antenne jeune, c'est l'IFAC ;
- un LA-I qui est sur la ZAC Pajol.

Il y a maintenant un an, la Ville de Paris a lancé une large concertation débouchant sur la nécessité de faire converger les antennes jeunes, les espaces jeunes et le LA-I vers un équipement unique de type espaces jeunes nouvelles générations. On aura de nombreuses explications sur ce qu'il en est exactement le 10 décembre prochain puisque nous sommes invités par la Mairie de Paris et par l'adjointe à la Maire concernée par ces sujets pour un point de travail d'explication.

Ces espaces jeunes auront une vocation qui est de continuer à travailler sur la question de l'autonomie et de l'épanouissement des jeunes. On sépare véritablement du lot les centres d'animation qui, eux, restent des équipements à vocation généraliste et qui proposent des activités socioculturelles et intergénérationnelles. Ils feront partie d'un appel d'offres spécifique.

Les futurs marchés seront effectifs à compter de septembre 2016 et ce pour une durée de 24 mois, deux fois renouvelables par tacite reconduction, on peut aller jusqu'à six ans au total.

Les LA-I aux statuts financiers tripartites font projet de convention particulière conclue en application du Code de l'action sociale et des familles. Ils auront vocation à devenir des espaces jeunes mais feront l'objet d'une procédure séparée et ne font pas partie du lot précité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.372/2015.DJS.282 à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

**DELIBERATION : 18.2015.373: Subvention (2 200 euros) à l'association Dardard pour son activité apicole et pédagogique dans le 18e arrondissement.**



**Douchka MARKOVIC** : Je vais vous parler apiculture avec l'association Dardard pour une subvention de 2 200 € pour son activité apicole et pédagogique dans le 18<sup>ème</sup>.

Elle existe depuis 2012 et elle a déjà trois ruchers urbains implantés dans notre Arrondissement au 56, rue Stephenson, à Clignancourt et rue Riquet.

La subvention doit permettre à l'association d'acquérir de nouveaux essaims d'abeilles noires, du petit matériel apicole ainsi que du matériel pédagogique permettant aux douze bénévoles de l'association d'animer les ateliers.

Il y a un désir à travers cela d'augmenter la biodiversité en Ville. Mais, il est aussi important de travailler sur un équilibre entre les abeilles sauvages et les abeilles domestiquées. Plus on met, en fait, d'abeilles dans une ville, plus on doit aussi travailler sur la végétalisation et l'apport de nourritures pour ces abeilles. On doit aussi travailler sur tout ce qui est les fleurs, les arbres, etc., pour qu'il puisse y avoir une bonne entente globale.

**Eric LEJOINDRE** : Le miel est un produit extrêmement utile, notamment en période électorale pour garantir que les voix, oral, puissent être accumulées.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.373/2015.DEVE.169 à l'unanimité

## **ESPACES VERTS**

**DELIBERATION : 18.2015.374: Square René Binet, 42 rue René Binet (18e) - Démolition d'un ancien local de jardiniers - Autorisations d'urbanisme**

**Philippe DURAND** : Il s'agit d'un ancien local de jardiniers situé au square Binet. Ce bâtiment est vétuste et inutilisé actuellement d'autant plus qu'il y a un nouveau local de jardiniers qui a été récemment installé et que les jardiniers occupent. La délibération demande à l'assemblée de voter la destruction de ce local de jardiniers.

J'en profite pour vous dire que le jardin Binet dont toute une partie a été occupée par l'ancienne école provisoire polyvalente, va faire l'objet d'un réaménagement avec le service du paysage et de l'aménagement prochainement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.374/2015.DLH.410 à l'unanimité

## **VOIRIE**

**DELIBERATION : 18.2015.375: Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation**

**Félix BEPPO** : Ce règlement qui existe est un document précisant les principes d'intervention et d'occupation sur le domaine public. Il fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, notamment de réfection provisoire et de réfection définitive des chaussées et trottoirs parisiens.

Le règlement de voirie actuellement en cours date de juin 1999. Il précisait trois principes fondamentaux :

- les autorisations d'occupation et d'intervention sur le domaine public délivrées par la Mairie de Paris ;

- la coordination des travaux entre les différents concessionnaires et gestionnaires de réseaux publics ;
- les conditions de remise en état de l'espace public en général dévolue à la Ville.

Cette délibération est la modification de ce règlement pour le mettre au goût du jour sur un certain nombre de sujets, notamment en matière d'environnement. Lorsque le précédent règlement de voirie a été mis en œuvre, le Code de l'environnement n'existait pas encore, donc il fallait mettre les choses au goût du jour là-dessus. Même chose sur les interventions en cas d'amiante ; sur l'espace public et sur les différentes chaussées, il fallait mettre les choses aux règles. Il y a une partie de ce nouveau règlement qui est très clair sur ces sujets-là.

Le dernier point sur les comptes de tiers, je le disais tout à l'heure, les règles d'intervention, il y aura toujours les autorisations d'occupation et d'intervention du domaine public qui seront délivrées par la Ville. La coordination devrait être faite, bien évidemment avec les gestionnaires mais c'est la Ville qui doit en prendre la charge. Par contre sur les comptes de tiers, ce seront aux entreprises qui interviendront de pouvoir assumer financièrement et en termes d'organisation des travaux, la réfection des chaussées et des voiries. Cela permettra à ce nouveau règlement de simplifier l'organisation des chantiers d'une part et ensuite, de réduire le temps d'intervention ; ce qui a fait l'objet de beaucoup de remarques de riverains, notamment cette dernière année entre les moments où les travaux de remblaiement s'effectuent, notamment au moment des tranchées, puis la réfection définitive. Il y avait toujours un laps de temps qui devenait de plus en plus long avec ce nouveau règlement de voirie. La volonté est de le réduire en faisant porter cette responsabilité sur les concessionnaires qui interviennent sur l'espace public.

Je vous demande d'approuver cette délibération et d'autoriser Mme la Maire à la mettre en œuvre.

**Eric LEJOINDRE :** En espérant que cette nouvelle façon de fonctionner permettra d'accélérer le fait de reboucher les trottoirs qui sont parfois cassés à juste raison par les concessionnaires. Je souhaite que ce nouvel règlement nous permette d'améliorer les choses en la matière puisqu'il y en a fort besoin.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** On aura ce débat au Conseil de Paris où nous apporterons aussi des demandes de modification. En attendant, nous allons nous abstenir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.375/2015.DVD.129 à la majorité soit 35 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 abstentions dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

**DELIBERATION : 18.2015.376: Porte de la Chapelle (18e). Contrat d'occupation du domaine public avec la société EFR pour l'exploitation d'une station-service**

**Félix BEPPO :** La délibération porte sur le contrat administratif d'occupation du domaine public entre la société EFR et la Ville de Paris.

Depuis 1979, il existe un ouvrage de stationnement aux portes de La Chapelle situé avenue de la porte de La Chapelle qui regroupe :

- un parc de stationnement de 925 places sur 6 niveaux,
- des animations sportives et de loisirs notamment un bowling, un billard et un club de tirs de la police nationale,

- deux stations services ; l'une située sur le boulevard Ney et l'autre, sur le boulevard de La Chapelle. Celle de la boulevard Ney a été démantelée au moment de l'arrivée des lignes et des travaux du tramway en 2013 et restait la station de service située sur boulevard de La Chapelle. La société qui exploite cette station service a fait savoir qu'elle comptait aller jusqu'au terme du contrat, c'est-à-dire en 2018. Elle a fait candidature et a manifesté son intention de poursuivre l'exploitation de cette station service en y rajoutant un certain nombre de desiderata de la Ville pour introduire un meilleur accès au carburant alternatif, notamment en équipant cette station service de recharges électriques et en apportant un avitaillement en gaz naturel puisque ce n'est pas le cas sur l'actuelle station service.

Ces modifications étant faites, la Ville percevra une redevance de 50 k€ par an jusqu'en 2018. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.376/2015.DVD.136 à l'unanimité

## ANIMATION

**Afaf GABELOTAUD :** Délibérations classiques auxquelles nous avons l'habitude puisqu'il s'agit d'une subvention pour les illuminations de fin d'année de l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les fins d'année 2014. C'est une subvention de 13 900 €. J'en profite pour saluer toute l'énergie des commerçants et de leur président, M. Brice MOYSE.

Sur DDEEES 239, une subvention de 11 900 € à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fin d'année 2014. J'en profite pour saluer les commerçants et leur président, M. CASTEX.

**Eric LEJOINDRE :** C'est vrai que les commerçants connaissent une situation difficile ces dernières semaines et ils nous l'ont tous dit. On a pu les recevoir quelques jours après les attentats, puis les revoir à l'occasion des cérémonies d'illuminations.

Je vous invite les uns et les autres à aller voir vos commerçants qui en ont besoin parce qu'ils ont perdu en clientèle et malgré tout, c'est une difficulté pour eux. Allez les voir et consommez-y, si vous avez besoin de consommer, plus que sur internet parce qu'on a besoin de ces commerçants et ils sont pour une part importante, ceux qui sont concernés en premier chef par le tourisme mais aussi les autres, ils sont dans une situation difficile.

**Christian HONORE :** Evidemment, il faut soutenir nos commerçants. D'ailleurs, pour la petite anecdote, il y avait la fameuse action tous au bistro. Moi, qui n'ai pas l'habitude le soir d'aller dans les cafés... Si, je me suis astreint deux soirs de suite à sortir et j'ai bu du Perrier. Ceci étant dit, ce que nous venons de dire est très sérieux, il faut soutenir nos commerçants. Je voudrais, toutefois, revenir sur la remarque que j'avais déjà faite chaque fois pour les subventions.

On donne fin 2015 des subventions pour une manifestation fin 2014. Il va falloir que les services de la Mairie s'organisent parce que je veux bien entendre que pour certains, ils soient en retard de remplir les dossiers. J'en doute, connaissant les personnes en question et en particulier l'autre fois, je vous avais parlé de la rue Damrémont. Je crois qu'il faut quand même que nous fassions très attention à ce que les commerçants, lorsqu'ils touchent les subventions n'attendent pas un an. Cela me paraît évident parce que derrière, il y a une entreprise qui doit être payée. Je sais qu'ils peuvent s'arranger entre eux mais enfin, le terme s'arranger entre soi, ce n'est déjà pas un beau terme.

J'aimerais M. le Maire qu'on saisisse les services de l'Hôtel de Ville pour leur dire de faire diligence et d'être un peu plus rapides pour donner ces subventions.

J'insiste parce que les commerçants parfois me le disent. Ce n'est pas une lubie, je n'ai aucun intérêt là-dedans. Puis, cela me paraît d'une manière, en éthique, un peu normal. Je vois mal quelqu'un accepter d'être payé un an après avoir fait les prestations.

**Eric LEJOINDRE :** Je prends acte de votre remarque. Je veux redire qu'il y a sans doute une forme de coresponsabilité dans le sentiment de retard qui peut être perçu à l'occasion de ce paiement des subventions et qui sont quand même importantes puisque la Ville contribue aux illuminations qui sont dans beaucoup de villes le fait uniquement des commerçants. Nous avons à Paris, décidé d'y contribuer, c'est une bonne chose. Je sais que cela se discute de façon très amicale entre les associations de commerçants et Mme GABELOTAUD qui suit cela très près.

**DELIBERATION : 18.2015.377 : Subvention (13.900 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (18e).**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.377/2015.DDEEES.238 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2015.378: Subvention (11.900 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fin d'année 2014 (18e).**

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.378/2015.DDEEES.239 à l'unanimité

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**DELIBERATION : 18.2015.379 : Campus Condorcet (18e)-Subvention (23.000.000 euros) à l'EPCS Campus Condorcet pour la réalisation du site porte de la Chapelle**

**Didier GUILLOT :** Cette délibération était attendue depuis longtemps puisqu'il s'agit de la dernière pierre, si je peux dire, avant la première pierre. La dernière pierre, en tout cas, en termes de subvention et de délibération pour la Ville de Paris.

Après avoir voté le terrain, nous allons maintenant voter le passage final pour pouvoir faire en sorte que ce très beau projet aboutisse enfin. On peut dire enfin car sur la parcelle de la porte de La Chapelle, il faut rappeler que ce projet préexistait au projet de campus Condorcet puisqu'il était déjà inscrit dans le CPER 2007-2013.

Nous avons d'ailleurs, M. VAILLANT avait joué un rôle très important pour pouvoir faire avancer ce projet. C'est vrai qu'autour de ce projet de l'arrivée de Paris 1 porte de La Chapelle, s'est greffé par la suite un très beau projet et de très grandes ambitions, de

faire un pôle des humanités, des sciences humaines et sociales, un pôle d'abord dédié à la recherche qui sera à Aubervilliers. Ce pôle sera d'autant plus important que s'il s'agit du premier pôle universitaire transpériphérique de part et d'autre du périphérique. La part essentielle étant à Aubervilliers juste au débouché du métro front populaire qui est aujourd'hui le terminus du métro ligne 12.

C'est vrai que le projet a beaucoup évolué, il a beaucoup bougé et surtout on a mis beaucoup de temps à boucler le tour de table – comme on dit – puisqu'il était très ambitieux et très cher. Ce tour de table avait fini par être bouclé en 2012, à l'initiative de la ministre en l'occurrence, qui a fini par mettre tout le monde d'accord.

Pour ce qui est de ceux de la partie Paris 1 porte de La Chapelle, les trois acteurs (la Ville, la fondation Condorcet et la Région) vont mettre chacun 23 millions d'euros pour financer cette parcelle qui sera pour 3 500 étudiants sur 13 000 m<sup>2</sup> de surface, avec un certain nombre de locaux à la fois d'enseignement, d'administration universitaire, de vie étudiante, de documentations et de restauration, et avec une petite particularité – à laquelle j'ai un peu contribué – qui est 600 m<sup>2</sup> pour une maison des initiatives étudiantes utiles dans ce secteur et ce quartier. Il n'y a qu'à voir l'efficacité des projets de collocations solidaires pas très loin d'ici pour mesurer ce qu'on pourra faire avec ces associations étudiantes dans un tel quartier.

Une fois que Paris 1 sera – à partir de 2020, on espère peut-être un peu avant – arrivé avec l'économie, la philosophie, la géographie et l'histoire en licence et en master, nous aurons bouclé si je peux dire la boucle et fait en sorte que dans le 18<sup>ème</sup>, les quatre communautés d'université, ce qu'on appelle maintenant les COMUE – qui ont succédé aux PRES – présentes sur le territoire parisien seront toutes les quatre présentes dans le 18<sup>ème</sup>. Ce petit privilège, nous ne le partageons qu'avec le 5<sup>ème</sup> arrondissement et le 13<sup>ème</sup> arrondissement et pour bien mesurer qu'avec ce projet, nous serons vraiment un des trois acteurs majeurs de la vie universitaire et du desserrement du grand quartier Latin pour le nord de Paris.

Je vous invite à voter ce très beau projet et faire en sorte que nous puissions avancer rapidement maintenant, pour aboutir à l'inauguration en 2020.

**Eric LEJOINDRE :** C'est vraiment un beau projet qui est la démonstration ou la matérialisation de la priorité que nous avons apportée et que nous apportons toujours aux portes en matière d'investissement. C'est 23 millions d'euros investis pour la porte de La Chapelle qui a bien besoin de cet équipement. Je n'oublie pas les financements de la Région et de l'Etat.

C'est une façon supplémentaire de faire entrer ces territoires dans ce qu'on appelait l'arc de l'innovation. Sans doute, l'un des équipements de Paris nord-est élargi qui va arriver le premier suite à une longue histoire, à un long cheminement parce que ce n'était pas facile – j'ai assisté à un certain nombre de réunions dans le bureau de mon prédécesseur – de faire comprendre aux universitaires l'intérêt qu'ils avaient à quitter le boulevard Raspail pour arriver à la porte de La Chapelle et ils l'ont fait.

Je veux saluer les équipes de Paris 1 qui ont beaucoup contribué à convaincre. Cela n'a pas été facile à convaincre, essentiellement les professeurs et les chercheurs, qu'il était possible de venir chercher, y compris à la porte de La Chapelle et M. GUILLOT le disait, le 18<sup>ème</sup> est devenu, à bas bruit, un Arrondissement étudiant, de logement étudiant mais aussi un Arrondissement de FAC, d'université. C'est pour nous tous, une grande fierté.

Je suis très heureux de voter cette subvention, 23 millions d'euros. Pas sûr qu'on ait jamais voté une subvention aussi importante mais elle est tout à fait indispensable. Enfin, on consent tous ces moyens-là dans les quartiers populaires et il était temps.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons voter cette subvention. Je rappelle quand même que c'est une ancienne ministre de l'Enseignement supérieur – que je ne vais pas citer ici puisqu'on dirait que nous sommes en campagne électorale – qui a assez beaucoup battu pour que cela soit dans cet emplacement. Je me réjouis maintenant qu'il y ait unanimité sur ce dossier.

Je voudrais me tourner vers l'avenir et sur une nouvelle proposition que j'ai faite il y a de nombreuses années et dont M. MISSIKA semble faire sienne. C'est l'idée de la cité de l'innovation autour des métiers du numérique et d'un certain nombre de startups intéressés pour pouvoir créer, inventer près de nouveaux quartiers émergents et près de lieux où on étudie, où il y a des chercheurs et des étudiants. Je crois que cette idée est une idée forte pour booster encore ce projet, le tirer vers le haut et amener de l'emploi dans le cadre de la requalification de cette porte.

**Daniel VAILLANT** : Tant mieux que tout le monde ait pu se rassembler à un certain moment sur le projet Paris 1, porte de La Chapelle, Condorcet. Je veux redire ici que comme adjoint au Maire de Paris, M. GUILLOT élu du 18<sup>ème</sup> a été un artisan farouche de ce projet, que le tour de table financier n'a pas été simple cher M. GUILLOT à réunir, y compris quand votre amie était ministre des universités et je ne la citerais pas non plus pour ne pas la pénaliser dans cette période. Mais je veux quand même saluer parce que d'abord c'était un ami de jeunesse, c'était quelqu'un qui avait beaucoup de qualités. Il est venu ici plusieurs fois sur le site, l'ancien Président de Paris 1, Jean-Claude COLLIARD qui nous a quittés depuis.

Je voulais aussi mettre à son crédit, ce n'était pas évident comme le disait M. le Maire, de convaincre tout le monde. Il a beaucoup contribué à ce que le choix se porte sur la porte de La Chapelle malgré des réticences qu'il faut vaincre. Elles ont été vaincues. Tous ceux qui ont pris part à ce projet doivent en être remerciés. La dernière en date qui n'est plus aux universités mais qui a aussi beaucoup contribué après celle dont M. BOURNAZEL parlait. Tout le monde s'y est mis, on y est arrivé. Mais il a fallu beaucoup de volontarisme et d'esprit de persuasion pour convaincre que Paris 1 La Sorbonne pouvait arriver porte de La Chapelle sur le terrain dit Dubois, SNCF.

Enfin, M. le Maire, pour dire que Paris 1 La Sorbonne à la porte de La Chapelle sur les terrains, anciennement SNCF, c'est bien, qu'il conviendra de trouver des compléments d'utilisation de ce terrain de manière harmonieuse, utile. Ce qui reste quand même à faire.

**Didier GUILLOT** : Je veux juste rajouter un petit mot par rapport à ce qu'a dit M. BOURNAZEL et qui me paraît important de rappeler sur la question au-delà de l'université du Pôle de l'innovation.

Je veux rappeler – il se trouve que je préside l'agence Paris&Co, le principal animateur de l'écosystème parisien des startups – qu'au jour d'aujourd'hui, le plus gros incubateur à Paris, c'est le Prine qui est dans le 18<sup>ème</sup>, pas très loin de ce secteur. Le plus gros qui va ouvrir dans quelques jours, qui sera le plus important en Europe, c'est le Cargo qui ouvrira dans le magnifique ensemble Paris nord-est de MacDonald, dans le 19<sup>ème</sup>. Nous venons d'ouvrir un autre incubateur, transpériphérique avec Plaine commune de l'autre côté du futur pôle Condorcet.

Oui, c'est une très belle idée de faire de l'innovation au nord de Paris mais j'ai envie de dire qu'on ne vous a pas attendu et nous, on le fait depuis déjà un certain nombre d'années.

Jean-Louis MISSIKA, je travaillais avec lui sur ces questions de façon très proche. Je peux vous dire qu'il y a bien longtemps qu'il a pensé cette idée d'arc de l'innovation. Tant mieux qu'elle fasse consensus mais en tout cas, il y en a qui en parle et il y en a qui le font, simplement.

**Eric LEJOINDRE** : C'est un peu comme tout. Il y a ceux qui ont des idées parfois bonnes et ceux qui trouvent les financements. Cela fonctionne mieux quand on les a.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.379/2015.DDEEES.174 à l'unanimité

## **PREVENTION**

**DELIBERATION : 18.2015.380: Subventions (3.500 euros) à 4 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015**

**Cédric DAWNY** : Le dispositif Ville Vie Vacances est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'Etat s'adressant à des jeunes parisiens entre 11 et 18 ans qui ne partent pas en vacances. Il a permis de bénéficier d'activités de proximité, à dimension culturelle, civique, sportive, de loisir et une prise en charge éducative durant ces vacances scolaires. Très souvent, ces animations ont lieu sur l'espace public ou en soirée. Je ne veux en citer qu'un événement, Square en fête.

Les subventions sont de 290 € pour ADOS, bien connu pour tout ce qu'ils mettent en œuvre en matière de soutien scolaire sur la Goutte-d'Or. Puis, une subvention un peu plus élevée de 1 210 € pour l'association Lapelcha qui intervient sur différents gymnases et entre autres, sur le TEP libre de la rue Tchaïkovski pour les animations qu'ils peuvent mettre en place, pour le public concerné.

**Eric LEJOINDRE** : Un excellent partenariat entre la PP, la Ville et les associations locales. Je pense que c'est une très belle chose qu'on fait. Heureusement qu'on les fait parce qu'on ne sait pas dans quel état seraient nos quartiers si on ne le faisait pas.

Avant qu'on en vienne à la question orale et aux vœux, vous savez que la Maire de Paris a souhaité que soient soumises pour information au Conseil d'arrondissement les délibérations du Conseil départemental nous concernant. En l'occurrence, deux délibérations de la DASES. Pour information, je propose que Mme DEMANGEL puisse nous en dire un mot.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.380/2015.DPP.22 à l'unanimité

## **DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE 18<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)**

**Caisses des écoles (10<sup>ème</sup> – 15<sup>ème</sup> – 18<sup>ème</sup> – 19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup>) - Subventions (214 125 €), conventions et avenants pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition Subvention (8 200 €) et convention avec l'association Olga Spitzer (10<sup>ème</sup>)**

**Dominique DEMANGEL** : La première concerne le programme Paris-santé-nutrition qui promeut les bienfaits d'une alimentation équilibrée associée à la pratique régulière d'une activité physique, se traduisant par la mise en place de chargés de mission auprès des

caisses des écoles. Il s'agit de la subvention annuelle de prise en charge de notre chargé de mission par la caisse des écoles du 18<sup>ème</sup> qui est de 45 k€.

La seconde concerne l'association Olga-Spitzer. Elle concerne une étude faisant suite à la disparition du PAJE. Comme vous le savez, le point accueil-écoute-jeune qui était rue de La Chapelle, puis rue de Tchaïkovski, a déposé son bilan au début de cette année alors que l'ensemble des actions qu'il conduisait avait fait l'objet, à la fois d'une expertise très favorable par les services de la Ville, mais également d'un soutien très fort de l'ensemble des partenaires locaux.

Il nous a paru essentiel de voir si une partie ou la totalité des activités du PAJE pouvait être reprise, d'une manière ou d'une autre, en évitant les écueils qui avaient été ceux de l'association précédente, à savoir une structure financière solide permettant d'installer ces activités dans la durée.

Nous avons pensé qu'avant de se lancer de manière définitive dans un projet, il était pertinent d'avoir une évaluation par une association indépendante ayant une expérience du type d'action. La Ville a fait appel à Olga-Spitzer pour lui confier une étude en lien avec les équipes universitaires de l'Université Paris-Evry pour élaborer un projet. Si ce projet est validé, nous aurons l'occasion d'en reparler pour la mise en place définitive d'une structure de ce genre.

**Eric LEJOINDRE :** Deux délibérations que je ne vais pas soumettre aux votes mais que je peux soumettre aux débats. Si une prise de parole était souhaitée, ce n'est pas le cas ?

## **QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT**

**Question orale du groupe PC - FDG à l'initiative de Mme Danièle PREMEL à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement concernant le CASVP**

**Danièle PREMEL :** Ma question comportera trois éléments.

En effet, le 15 octobre 2015, au cours du Conseil d'administration du CASVP, deux points à l'ordre du jour ont concerné deux établissements situés sur notre Arrondissement. Il s'agit du pavillon des Abbesses, place des Abbesses et de la résidence relais les Symphonies, porte Montmartre. Nous ne pouvons pas être indifférents aux impacts des décisions prises ou à venir, ni aux perspectives du devenir de ces deux structures. Ma question portera sur un minimum d'informations dont il nous semble nécessaire d'être portés à la connaissance des conseillers du 18<sup>ème</sup>.

Le pavillon des Abbesses est devenu vacant le 9 octobre de cette année suite au départ de l'association Unis-Cité qui l'occupait depuis le 20 août 1997. De ce fait, le pavillon est considéré par le CASVP comme un établissement ne participant plus à l'accomplissement de ses missions de services publics et à ce titre, intégré dans la liste des biens cessibles.

M. le Maire, la Mairie du 18<sup>ème</sup> avait-elle été concertée de l'intention de céder ce bien avant cette décision du CASVP ? A quel stade en est cette cession ? Avez-vous des informations sur les repreneurs éventuels et sur la vocation de ce lieu ?



Le deuxième point concernant l'établissement les Symphonies, d'une capacité de 15 places à vocation à accueillir des personnes âgées dans le cadre d'un hébergement temporaire, non médicalisé, limité à trois mois. Il existe un deuxième établissement de même capacité sur le 13<sup>ème</sup> arrondissement, les Cantates. Compte tenu des taux d'occupation de ces deux structures, le CASVP envisage de fusionner sur les Cantates, les deux établissements et de changer l'affectation de la résidence les Symphonies en la transférant vers un autre opérateur médico-social. M. le Maire, avez-vous été consulté ? Quel type de structure sera créé ? Pour quel public ?

Sur les arguments justifiant la fusion, tout cela peuvent être entendus. Nous n'avons aucune explication sur le fait que le CASVP ne garde pas la gestion de ce nouvel établissement qui aurait une vocation médico-sociale. Avez-vous, M. le Maire, une réponse à cet abandon de la gestion des précisions sur les orientations données à cet établissement ?

Je ne peux pas m'empêcher de lier ces interrogations à la pétition de la CGT du CASVP concernant la reprise des places pour l'hébergement des agents SDF, dont peut-être certains sont des agents du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Quelle réponse a été donnée à cette demande ?

**Claudine BOUYGUES** : Chère Mme PREMEL, vous interrogez le Maire et je vais essayer de vous apporter un certain nombre d'éléments de réponses qu'il a pu obtenir. Je vais faire part au Conseil municipal ce soir.

Concernant le pavillon des Abbesses. Il s'agit de locaux, de bureaux en très mauvais état, qui sont propriétés du CASVP et occupés jusqu'en septembre dernier par l'association Unis-Cité par le biais d'une convention d'occupation précaire (un bail à loyer modique).

De nombreux travaux sont à effectuer dans ce local, notamment la remise aux normes électrique et incendie, l'assainissement, le ravalement des façades et de toiture. Il a été proposé à Unis-Cité deux alternatives :

- la première, soit de signer un bail emphytéotique, c'est-à-dire un bail de très longue durée, à charge aux preneurs d'améliorer le fonds contre un loyer modique, en leur laissant la charge des travaux ;
- la seconde, c'est de faire réaliser les travaux par le CASVP ; dans ce cas-là, de demander à Unis-Cité un loyer plus élevé.

Bien qu'intéressée par la première solution, l'association y a renoncé. En fait, la qualité intrinsèque des locaux étant si médiocre et les travaux trop importants, cela induisait des charges trop lourdes pour l'association. Unis-Cité a trouvé d'autres locaux et a quitté les lieux en septembre.

Ces locaux sont actuellement gardiennés par le CASVP. Mais devant le risque de squat qui était constitué par, à la fois, l'état des locaux, le fait qu'on n'est jamais sûr d'un gardiennage à fond, il a été proposé au Conseil d'administration – comme vous l'avez dit – de vendre ces locaux. Le processus de vente serait déjà bien avancé. Voilà les éléments que je peux vous donner sur le pavillon des Abbesses.

En ce qui concerne les Symphonies qui est un autre type de problème. Vous l'avez dit vous-même ; il y a en effet deux résidences de ce type concernant l'hébergement provisoire des personnes âgées au CASVP, l'un en Symphonie boulevard Ney, l'autre dans le 13<sup>ème</sup> les Cantates.

Or, manifestement d'après les études qui ont pu être faites – et je le sais moi-même concernant en l'occurrence les Symphonies – le taux d'occupation de cet établissement était relativement, voire très faible. Le CASVP a pris les décisions de regrouper les deux établissements, vous l'avez dit vous-même et on peut honnêtement accepter et comprendre ce type de choix. Afin que les locaux de cette résidence des Symphonies conservent leur fonction sociale, il est envisagé de les reconverter en centres d'accueil pour mineurs isolés étrangers. Les discussions sont en cours.

Concernant la proposition d'affectation de cette résidence aux agents de la Ville de Paris, qui seraient des agents SDF. Il faut rappeler que la mission d'urgence sociale qui est un organisme prenant en charge ce problème des agents SDF, dispose de résidence sociale réservée aux agents de la collectivité parisienne. En cas de rupture d'hébergement, elle dispose d'un système d'hébergement hôtelier et n'a pas l'intention d'investir dans ce type d'équipement tel les Symphonies.

Voilà les éléments que j'étais en mesure de vous apporter.

**Eric LEJOINDRE :** Je voulais remercier Mme PREMEL d'avoir posé la question puisque cela m'a permis d'obtenir un certain nombre d'informations que je n'avais pas. Je me suis dirigé vers le CASVP pour leur dire que ce ne serait pas mal de temps en temps, de consulter les mairies et les maires d'arrondissement avant de prendre ce type de décision, aussi légitime soit-elle.

**Danièle PREMEL :** Je déplore le fait qu'on ne vous interpelle pas plus souvent quand il y a des décisions de ce type parce que je crois que la démocratie, c'est avant tout aussi, cela part des arrondissements.

D'autre part sur la question de la vente, cela m'inquiète un petit peu pour l'avenir de ce lieu parce que je crains qu'il devienne encore un lieu de mode.

**Eric LEJOINDRE :** Compte tenu de la situation géographique et de l'état du bâti et de la petitesse, je ne suis pas certain que cela puisse devenir une boutique. D'ailleurs, je ne suis pas bien convaincu de savoir qui cela pourrait intéresser de racheter parce que pour vendre, il faut trouver quelqu'un qui rachète. A mon avis cela va être compliqué.

**Danièle PREMEL :** A suivre.

## V Œ U

**DELIBERATION : 18.2015.381: Vœu de la majorité à l'initiative de M. Eric LEJOINDRE et Mme Afaf GABELOTAUD à Mme la Maire de Paris relatif à la mise en étude d'un marché alimentaire dans le secteur Paris Nord Est**

**Afaf GABELOTAUD :** Nous souhaitons au sein de cette majorité, remettre à l'ordre du jour l'idée d'une réflexion autour d'un marché alimentaire découvert sur le secteur Paris nord-est, dans la mesure où on a souvent évoqué cette idée mais à des moments qui nous paraissaient inopportuns, du fait de travaux, du fait d'un manque de commercialité, du fait d'un certain nombre d'éléments ne permettant pas à certains moments de pouvoir y répondre favorablement, du moins d'y réfléchir de façon objective, concrète et de demander une étude de faisabilité optimisée pour voir son arrivée.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'éléments qui font que dans ce secteur-là, en l'occurrence, avec les réhabilitations diverses et variées avec la ZAC Claude-Bernard, avec l'arrivée du tramway, avec un certain nombre de logements livrés, des demandes apparues

assez récemment et une desserte aujourd'hui optimisée permettant réellement au fait que ce secteur puisse être correctement desservi et à ce qu'un marché alimentaire découvert puisse vraiment voir le jour et être pérenne.

Je rappelle juste que dans ce secteur d'Aubervilliers, de la rue d'Aubervilliers vers la porte d'Aubervilliers, il y avait un marché à cheval sur le 18-19<sup>ème</sup> qui a périclité par manque de commercialité avec un certain nombre de commerçants disparus au fur et à mesure parce qu'il n'y avait pas de clientèle. Il n'a pas été renouvelé dans les différentes DSP parce qu'on n'avait plus de commerçants qui venaient. Aujourd'hui, cette idée refait surface puisqu'il y a une vraie demande du fait d'un certain nombre de personnes qui sont installées, qui n'ont pas à proximité de marchés alimentaires découverts.

Ce que nous souhaitons, c'est de vous présenter ce vœu. J'ajouterais juste un petit point puisqu'on vient de le rajouter avec nos partenaires, c'est que dans la rédaction, je le lis rapidement :

Ce quartier en émergence à cheval sur les deux arrondissements doit également avoir l'opportunité de se structurer autour de lieux de vie, de proximité et de **santé** que représentent les marchés découverts alimentaires. Si le dernier renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des marchés ne permet pas la création d'un marché supplémentaire, la demande locale s'est depuis renforcée, d'autant que la zone de chalandise paraît désormais suffisamment dense et étendue pour envisager l'intérêt de la création d'un nouveau marché alimentaire.

Je rajoute, prenant en compte aussi la possibilité d'un emplacement réservé à l'agriculture biologique dont il s'agit de déterminer à présent le meilleur emplacement. Le vœu dont vous disposez subira cet ajout.

Nous souhaitons demander à la Ville de Paris, la possibilité de lancer une étude de faisabilité pour déterminer l'intérêt commercial mais aussi déterminer le site pour un nouveau marché découvert alimentaire dans le secteur Paris nord-est avec un emplacement dédié à l'agriculture biologique, si possible.

**Eric LEJOINDRE** : Il s'agit bien de prendre en compte le fait que de nouveaux habitants sont dans ces quartiers et donc de réétudier une question déjà étudiée mais négativement, compte tenu de la situation urbaine précédente, et de voir si la situation urbaine a suffisamment changé.

**Douchka MARKOVIC** : Nous allons souhaiter que ce texte soit amendé avec la mention par rapport à réserver un emplacement à l'agriculture biologique parce que nous pensons qu'on doit essayer de porter le bio à tous les étages. Là, c'était aussi une opportunité d'essayer de lui donner une bonne place. Merci à Mme GABELOTAUD d'avoir accepté l'amendement.

**Laurent QUEINNEC** : Vous avez utilement rappelé à d'autres bons souvenirs qu'un tel vœu avait été proposé par notre groupe. A l'époque, vous n'aviez pas suivi, ce n'était peut-être pas le moment. En tous les cas, il n'est jamais trop tard pour avoir raison.

D'autre part, je voudrais compléter, en rappelant à nouveau, à votre bon souvenir, notre vœu du 31 mars dernier que vous aviez refusé, qui souhaitait simplement qu'une étude soit faite pour l'ouverture le soir, pour des marchés biologiques et marchés à circuit court. C'était intéressant, vous l'aviez refusé. Là, vous proposez une étude ; ce serait, je pense, pertinent que vous incorporiez ces données dans l'étude que propose ce vœu, que nous votons naturellement.

**Eric LEJOINDRE :** Je suis heureux de savoir que vous le votez. Je voulais rappeler que le vœu que vous aviez présenté n'avait pas trait à la porte d'Aubervilliers, qui est le sujet de ce vœu mais au rond-point de La Chapelle qui est un autre sujet sur lequel nous ne proposons pas à ce stade que des études soient opérées. Pour la même raison que nous n'avons pas voté votre vœu à l'époque, nous considérons que le changement urbain à cet endroit-là n'a pas encore suffisamment de sens pour éventuellement revoir l'apparition d'un marché.

Je rappelle qu'il s'agit bien d'une étude de faisabilité, qu'on ne s'engage pas à ce qu'un marché soit créé dans les mois ou les années qui viennent mais qu'on s'engage à y travailler pour voir si c'est utile ou pas. Peut-être qu'il s'avèrera que les transformations urbaines ne sont pas encore d'ampleur suffisante pour permettre la réapparition d'un marché puisque pour qu'il y ait un marché, il faut qu'il ait des clients et pour qu'il y ait des clients, il faut des logements.

**Daniel VAILLANT :** Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Ayant connu à Charles-Hermite sur le 18<sup>ème</sup> exclusivement, le marché alimentaire du samedi matin, avec quelques commerçants il faut bien le dire – j'ai beaucoup regretté à l'époque le non-renouvellement du marché – à la décharge de ceux qui ont pris la décision, que la commercialité n'y était plus. Une des questions que posent l'affaire du marché, c'était l'absence de mixité sociale à Charles-Hermite. Pour des raisons de vieillissement, de chômage, des raisons financières, cette population était trop faible à tout point, c'est-à-dire financièrement, socialement et en même temps, en nombre.

On nous a expliqué à l'époque que ce marché n'était pas viable, comme l'ont dit Mme GABELOTAUD et M. le Maire. On a constaté l'absence de ce commerce de proximité, de qualité. Je pense totalement à un fromager qu'on voyait – Mme BOUYGUES, vous vous en rappelez, le samedi matin – et on s'est contentés d'observer l'évolution de la cité Charles-Hermite et du commerce sédentaire qui y demeure.

Nous avons espéré – avec la construction par la SAGI à l'époque, des immeubles situés sur le 19<sup>ème</sup> arrondissement – que le volume serait devenu viable pour un marché alimentaire. Force est de constater que les deux entités Charles-Hermite, HBM 1930 et ces logements intermédiaires sur le 19<sup>ème</sup>, il n'y a pas eu cette symbiose, pas de retrouvailles, donc cela n'a pas fonctionné. Malgré les aménagements dus aux tramways, y compris culturels, cela ne fonctionne toujours pas.

C'est vrai, je crois que M. le Maire et Mme GABELOTAUD ont raison de dire qu'il y a du nouveau intervenant sur le 19<sup>ème</sup> arrondissement, sur le boulevard MacDonald. Je trouve judicieux de voir si ce serait faisable, de relancer un marché alimentaire mais à cheval pour le coup, sur les deux arrondissements, peut-être même à l'intersection des deux arrondissements pour aider les habitants de Charles-Hermite qui en auraient bien besoin et peut-être satisfaire une demande sur la partie MacDonald dans le 19<sup>ème</sup>.

Ce sera d'autant plus utile, le jour où le projet gare des mines interviendra, où il y aura là aussi du logement sur Aubervilliers et Saint-Denis et nous-mêmes peut-être sur le boulevard Ney en complément. Cette cité Charles-Hermite souffre, non seulement de l'enclavement mais souffre d'être uniquement un triangle avec un seul bailleur qui s'appelle Paris Habitat et avec le même type de logement quasiment.

Ce marché est très utile mais avant de se lancer, il faut que la Ville nous aide à examiner la faisabilité et la viabilité de ce marché. Rien ne serait pire que de rouvrir un marché qui, trois mois après, serait obligé de fermer. Comme l'a dit M. le Maire, s'il n'y a pas de clients, il n'y a pas de commerçants. Vous me direz, il ne peut pas y avoir de clients s'il n'y a pas de commerçants, d'accord, mais il faut quand même faire une étude d'impact.

Je serais très heureux qu'enfin, un nouveau marché à la porte d'Aubervilliers voit le jour pour des tas de raisons : le bio qui a été évoqué, la qualité, la rencontre, parce que ce commerce-là, est très utile dans un quartier qui n'en comporte pas. Maintenant, il y a le tramway. Je serais très heureux qu'enfin, on puisse aboutir mais je pense qu'il y faudra un peu de temps et que cette étude – dont j'espère qu'elle sera engagée par la Ville – nous permette d'avoir des éléments objectifs avant qu'une décision soit prise.

**Pascal JULIEN** : Je remercie Mme MARKOVIC d'avoir proposé cet amendement sur le bio et Mme GABELOTAUD de l'avoir accepté parce que quand on regarde l'emplacement des commerces bio sur notre Arrondissement, ils sont très inégalement répartis. Dans le secteur concerné par le vœu, les gens qui y habitent sont obligés d'aller loin pour trouver du bio, c'est un peu pénible.

Je suis de ceux qui habitent au marché de l'Olive, c'est un peu pénible qu'au marché de l'Olive il n'y ait pas un seul commerce bio. Je suis absolument persuadé – bien sûr, il faut une étude – qu'il y a une clientèle. Comme je suis un militant du quotidien, dans le petit franprix où je vais, je gueule régulièrement – et je ne suis pas le seul – pour qu'ils mettent des produits bios, ils finissent par les mettre et cela part comme des petits pains. C'est extrêmement étrange que la loi de l'offre et de la demande ne se mette pas en place. Il y a une demande, c'est étrange que l'offre n'y aille pas, on doit une enquête volontariste.

Mme MARKOVIC a vraiment raison que le bio soit inscrit dans le vœu même si c'est déjà dans la DSP, on est d'accord. Le mettre dans le vœu marque une affirmation, une volonté politique dont on a besoin parce que tout à l'heure, M. VAILLANT vous disiez qu'il fallait convaincre les universitaires d'aller s'aventurer près du périphérique, là où il y a plein de toxicomanes et de prostituées. Je le dis avec une certaine ironie puisque c'est quand même pour connaître un peu le dossier des retours que j'ai eus in fine d'universitaires et aussi bien profs que syndicalistes ou autres. C'est qu'ils n'avaient pas envie de s'aventurer dans ces quartiers-là. De la même manière, il faut être volontariste pour le bio parce qu'une fois que le bio est là, il y a vraiment une demande. Je voulais simplement marquer le coup.

**Eric LEJOINDRE** : Je partage le sentiment de M. JULIEN ; il y a une demande et c'est étrange effectivement qu'au marché de l'Olive, les commerçants ne fassent pas de même du bio puisque la demande existe.

Je rappelle qu'il y a un marchand, qui n'est pas en tant que tel bio mais qui est bio circuit-court au marché de la porte Montmartre, donc qui ne draine pas une population des plus favorisées et qui marche très bien. Y compris dans les quartiers populaires, les habitants sont attachés à avoir une nourriture saine quitte à acheter un peu moins. D'ailleurs les prix du bio ne sont pas toujours beaucoup plus chers que les prix du non-bio de Rungis et là-dessus, il faut qu'on ré-insiste auprès des commerçants eux-mêmes qui ont leurs propres places.

**Danièle PREMEL** : Je trouve que cette demande est à la fois pertinente et prudente.

Pertinente parce qu'effectivement, s'interroger sur un marché déjà demandé mais pour répondre aux habitants de Charles-Hermite comme aux nouveaux habitants du 19<sup>ème</sup>, cela me paraît aller dans la dynamique qu'on veut mettre puisqu'on a déjà un centre social 18-19, je crois que c'est aussi rencontrer, c'est que ces populations puissent se rencontrer autour d'un marché, échanger et casser un peu des fois les frontières d'arrondissement.

Prudente, parce qu'une étude de faisabilité effectivement, c'est toujours nécessaire de voir comment les choses sont faisables, quels sont les partenaires qui peuvent se mettre autour et comment on peut aussi s'interroger pour faire que les marchés soient des véritables lieux

où il se passe une animation. Je crois que pour ce quartier, c'est vraiment une demande émanant des habitants.

**Eric LEJOINDRE** : Je veux redire qu'évidemment, ce marché n'a rien à voir avec le projet sur lequel nous travaillons, du marché des Cinq Continents qui est une toute autre ampleur et ne doit pas s'y substituer.

**Afaf GABELOTAUD** : Comme on est tous d'accord sur ce point-là, je voulais juste dire par rapport à la réflexion de M. QUEINNEC, je ne trouve pas non plus absurde qu'à l'issue de cette réflexion autour de l'étude de faisabilité, d'introduire peut-être des particularités qui puissent faire de ce marché un quelque chose de plus spécifique et de voir si c'est possible en termes de marché nocturne ou de marché circuit court. On peut très bien l'introduire sans problème, cela me paraît même plutôt bien de voir si sur ce secteur, cela peut être une possibilité.

**Eric LEJOINDRE** : D'autant qu'on sera à 70 m ou à 100 m de la gare Rosa-Parks.

Bonne soirée !

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.381 à l'unanimité